



SEATTLE
avocats

Communiqué des avocats des collectivités et associations auteurs de l'interpellation de Total sur le changement climatique

Le 22 octobre 2018, treize collectivités et quatre associations interpellèrent M. Pouyanné, PDG de Total, quant à la responsabilité de son groupe en matière de changement climatique. Fondée sur la loi relative au devoir de vigilance des entreprises du 27 mars 2017, la lettre adressée par le cabinet Seattle Avocats demandait au groupe Total d'identifier le risque climatique résultant de ses activités, et de prendre des actions adaptées d'atténuation et de prévention des atteintes graves à l'environnement et aux droits humains.

Le 14 janvier 2019, le directeur juridique du groupe Total répondait à ce courrier en proposant une rencontre « afin de discuter des voies de progrès vers cette ambition commune que constitue la lutte contre le changement climatique ».

Le Président d'Est Ensemble, les maires des communes d'Arcueil, Bayonne, Bègles, Correns, Grande-Synthe, Grenoble, Mouans-Sartoux, La Possession, Saint-Yon, Sevran, Vitry-le-François, rejoints par les maires de Bize-Minervois, Champneuville, Evry et le Président de l'Agglomération de Saumur-Val-de-Loire, les associations des Ecomaires, Notre Affaire à Tous et Zéa, ont décidé, dans un esprit de dialogue, d'accepter le principe de cette rencontre. Les élus et responsables associatifs ont cependant demandé à dialoguer avec le Président Directeur Général du groupe avant la publication du prochain document de référence, attendue aux alentours du 15 mars 2019.

Confrontés à des degrés divers aux effets du changement climatique, leur détermination reste totale pour obtenir des engagements concrets de l'entreprise en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La transition engagée dans les territoires ne pourra se faire sans la contribution des grands acteurs du secteur de l'énergie. Il est de la responsabilité de Total de mettre ses ressources humaines et financières au service de « cette ambition commune que constitue la lutte contre le changement climatique ».

Contact presse :

Sébastien Mabile : 06.62.65.35.19 / smabile@seattle-avocats.fr

François de Cambiaire : 06.87.93.62.05 / fdcambiaire@seattle-avocats.fr

seattle-avocats.fr

Société d'avocats au Barreau de Paris
Selarl au capital de 5000 euros
Palais P 206
Siret 814 844 759 RCS PARIS

1, rue Ambroise Thomas
75009 Paris
T. +33 (0)1 44 29 77 77
F. +33 (0)1 45 02 85 61